

La Minerve



**AVIS PUBLIC**  
**PREMIER RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-695**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**  
**NO. 2013-103**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la**  
**soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance extraordinaire tenue le 13 juillet 2021, le premier règlement numéro 2021-695 modifiant le règlement de zonage n° 2013-103 portant sur la location court séjour en résidence de tourisme, la distance d'un bâtiment de la ligne des hautes eaux, l'interdiction de l'usage c604 (hébergement) dans la zone rt-24, l'interdiction de l'usage c5 (commerce de récréation) et c604 (hébergement) dans la zone rt-38 et l'autorisation de l'usage c3052 (vente et entreposage de bois et de matériaux de construction) dans la zone u-46

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 15 juillet 2021.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, et copie certifié conforme à la MRC des Laurentides le 15 juillet 2021, entre 12 h et 14 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 juillet 2021.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La Minerve



AVIS PUBLIC

**PREMIER RÈGLEMENT NUMÉRON<sup>o</sup> 2021-696  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 2013-  
103 PORTANT SUR LA LOCATION COURT SÉJOUR  
EN RÉSIDENCE PRINCIPALE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance extraordinaire tenue le 13 juillet 2021, le premier règlement 2021-696 modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> 2013-103 portant sur la location court séjour en résidence principale 2021-695 modifiant le règlement de zonage no. 2013-103

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 15 juillet 2021.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, et copie certifié conforme à la MRC des Laurentides le 15 juillet 2021, entre 12 h et 14 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 juillet 2021.

---

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La Minerve



## AVIS PUBLIC

**PREMIER RÈGLEMENT NUMÉRON<sup>o</sup> 2021-697  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION  
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME N<sup>o</sup> 2013-101  
PORTANT SUR LES MODALITÉS RELATIVES À UN  
CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'USAGE DE LOCATION  
COURT SÉJOUR ET LA MODIFICATION DE LA TERMINOLOGIE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance extraordinaire tenue le 13 juillet 2021, le premier règlement 2021-697 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme n° 2013-101 portant sur les modalités relatives à un certificat d'autorisation pour l'usage de location court séjour et la modification de la terminologie

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 15 juillet 2021.


  
\_\_\_\_\_  
Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, et copie certifiée conforme à la MRC des Laurentides le 15 juillet 2021, entre 12 h et 14 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 juillet 2021.

  
\_\_\_\_\_  
Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière